

Le Président

Réf : 273-2016/HATVP

Paris, le **20 MAI 2016**

Monsieur le Député,

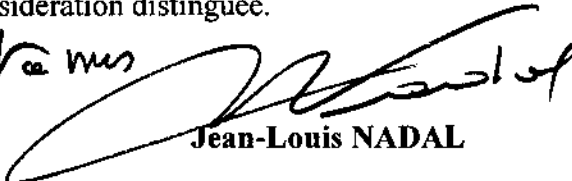
Par un courrier du 18 avril 2016, vous m'adressez copie de la lettre par laquelle vous interpellez le ministre des finances et des comptes publics sur la situation des lanceurs d'alerte, dans le cadre du prochain examen du projet de loi relatif à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique. Je vous en remercie.

La situation des lanceurs d'alerte est une préoccupation constante pour la Haute Autorité. Comme vous le savez, celle-ci est habilitée à être saisie par des associations de lutte contre la corruption qu'elle a préalablement agréées, ce qui permet notamment de préserver l'anonymat des personnes qui signalent, par l'intermédiaire de ces associations, des situations de conflit d'intérêts ou des atteintes à la probité publique.

Plus généralement, je suis comme vous tout à fait favorable à la définition d'un statut plus protecteur pour les lanceurs d'alerte. Une étude récente du Conseil d'État apporte à cet égard une analyse intéressante, dont les conclusions permettront sans aucun doute d'enrichir le projet de loi déposé par le Gouvernement, dont la discussion à l'Assemblée nationale aura lieu dans les prochains jours.

Je me tiens à votre disposition pour échanger sur ces sujets et vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération distinguée.

Bien cordialement



Jean-Louis NADAL

M. Alain Lipietz
22 rue du 11 novembre
94800 Villejuif